

Montréal, le 30 janvier 2024

OBJET : Demande d'accès à l'information
N/D : 06122.05.0836

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 16 janvier 2024.

D'abord, nous vous soulignons que Loto-Québec ne calcule pas ses effectifs en équivalent temps plein (ETP). Par ailleurs, les concepts de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), d'entreprises adaptées (EA), d'établissements ou services d'aide par le travail (ESAT) ou de travailleurs indépendants handicapés (TIH) ne sont pas reconnus dans les lois et règlements applicables à Loto-Québec. Conséquemment, nous ne détenons aucun document susceptible de répondre à votre demande au sens de l'article 1 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (la Loi).

Malgré ce qui précède, nous pouvons toutefois vous confirmer que Loto-Québec comptait 4875 employés au 31 décembre 2023 et nous vous invitons de plus à prendre connaissance du [Bilan du plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2022-2023](#), lequel pourrait contenir des informations susceptibles de vous intéresser.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[Original signé]

François Racine
Directeur du Secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec

p. j.